

Numéro 86 - Été 2002



PPNa Contact

Bulletin de l'association sans but lucratif

"Patrimoine du Pays de Nandrin"

Secrétariat ☐

La Vaux, 8

4550 Nandrin

Tél. : 04.371.28.67

E-mail ☐

ppna@swing.be

Internet ☐

<http://membres.lycos.fr/ppna>

Banque ☐

068-2318469-02

Cotisation annuelle ☐ 7,5 €

Comité de rédaction ☐

Yvon Carpeaux, la Forge

Claude et Micheline Delbrouck, Fraineux

Jean-Marie Delmotte, Neupré

Jean-Claude Dumoulin, Sotrez

Gabriel de Potter, la Vaux

Michel Hofinger, Croix-André

André Matriche, Croix-Claire

René Mawet, la Vaux

Serge Mottet, Villers - Centre

Jacques Tilman, les Marlières

Éric Verga, Nandrin - Centre

Luc Willems, Clémodeau

Le PPNa est membre

d'Inter-Environnement Wallonie

Sommaire

Éditorial

Se détendre, agir, découvrir, s'informer 3

Pour se détendre...

Les vacances de Monsieur Palomar 3

Ça s'est passé près de chez vous...

Et ça s'y passera encore ! 7

Environnement local

Le MET à l'écoute du citoyen ? 9

Événements

Journées du Patrimoine :

au fil du labour 13

Jeux

Testez-vous ! 14

Environnement général

La nature-patrimoine (suite et fin) 15

Vous l'avez fait

Hoboval Terminator 19

Environnement général

Les mis'air de l'air

Petite histoire d'actualité 20

Ici et ailleurs

Le 4x4 est la voiture la plus polluante 23

Prix "Palme" et "Chardon" remis par

Inter-Environnement Wallonie 23

Cocktail de neurotoxiques pour

le nouveau-né 24

Se détendre !

À l'heure des vacances, de la détente et des lectures que nous avons enfin le temps de faire, nous ne résistons pas au plaisir de vous livrer une de nos découvertes (peut-être déjà connue de vous !). Calez-vous bien dans votre fauteuil ou votre transat et dégustez les errements existentiels de Monsieur Palomar, "héros" du romancier italien Italo Calvino. Vous verrez, ce n'est pas triste, sauf pour Monsieur Palomar... ("le pré infini", page 3).

Agir !

Toujours à propos d'herbes, mais beaucoup moins drôle cette fois, l'un de nos membres a déposé plainte contre une pulvérisation illégale et scandaleuse aux abords de la ferme de Hoboval (Villers). Cette personne nous a transmis un petit texte qui en dit long... ("Hoboval Terminator", page 19).

Découvrir !

Nous vous fixons rendez-vous le week-end du 7 et 8 septembre prochain au hameau de La Forge à Villers pour des Journées du Patrimoine hautes en couleurs ("Les métiers du labeur", pages centrales).

S'informer !

Bonne lecture et bon mois d'août ! ■

Pour se détendre...

Les vacances de Monsieur Palomar

Le pré infini

Autour de la maison de monsieur Palomar, il y a un pré. Mais

ce n'est pas là un endroit où il devrait naturellement y avoir un pré : le pré est donc un objet artificiel composé d'objets naturels, c'est-à-dire d'herbes. Ce pré a pour fin de représenter la nature, et cette représentation-là s'est faite en remplaçant la nature propre du lieu par une nature naturelle en elle-même, mais artificielle par rapport au lieu. En somme : ça coûte cher ; le pré demande sans cesse des dépenses et de la fatigue : pour le semer, l'arroser, y mettre de l'engrais, le débarrasser des insectes, le faucher.

Le pré est constitué de dichondre, de petite ivraie et de trèfle. C'est un mélange qui a été répandu en parts égales sur le terrain au moment des semailles. La dichondre, naine et rampante, l'a vite emporté : son tapis de petites feuilles rondes et souples s'étale, agréable aux pieds et au regard. Mais l'épaisseur du pré se doit aux lances effilées de la petite ivraie, si elles ne sont pas trop clairsemées et si on ne les laisse pas pousser sans les couper un peu. Le trèfle pousse irrégulièrement, une ou deux touffes par-ci, là rien, un océan là-bas ; il pousse luxuriant jusqu'à ce qu'il s'affaisse, parce que l'hélice de la feuille pèse au sommet de la tendre tige et la courbe. La tondeuse procède à la découpe avec une trépidation assourdissante, une douce odeur de foin frais rend l'air grisant ; l'herbe égalisée retrouve son enfance hirsute ; mais la morsure des lames dévoile une discontinuité, des clairières pelées, des taches jaunes.

Le pré, pour avoir un bel aspect, doit être une étendue verte uniforme : résultat non naturel auquel parviennent naturellement les prés voulus par la nature. Ici, en observant chacun des morceaux, on découvre l'endroit où le jet d'irrigation du tourniquet n'arrive pas, ainsi que l'endroit où, au contraire, l'eau pleuvant d'un jet continu fait pourrir les racines, l'endroit enfin où les mauvaises herbes profitent de l'arrosage approprié.

Monsieur Palomar, accroupi sur le pré, est en train d'arracher les mauvaises herbes. Une dent-de-lion adhère au terrain avec son socle de feuilles dentées en superposition drue ; si l'on tire sur la tige, celle-ci reste dans la main tandis que les racines demeurent enfoncées dans le terrain. D'un mouvement ondoyant de la main, il faut s'emparer de toute la plante et désenfiler délicatement les barbes de la terre, parfois en tirant sur des petites mottes de terre et de chétifs brins d'herbe du pré, à moitié étouffés par leur voisin envahissant.

Puis jeter l'intrus en un lieu où il ne puisse refaire des racines ou répandre sa graine. Quand on commence à déraciner un chiendent, on en voit aussitôt pousser un autre un peu plus loin, et un autre, et un autre encore. En peu de temps, un coin tapissé de gazon qui semblait ne demander que quelques retouches se révèle être une jungle sans loi.

Il ne reste que les mauvaises herbes ? C'est bien pis encore : les mauvaises herbes sont entremêlées aux bonnes de manière si drue qu'on ne peut pas enfoncer les mains au milieu et tirer. On dirait qu'une entente complice s'est créée entre les herbes de semis et les sauvages, un relâchement des barrières imposées par les disparités de naissance, une tolérance résignée à la dégradation. Certaines herbes sauvages n'ont point en elles-mêmes un air maléfique ou insidieux. Pourquoi ne pas les admettre au nombre de celles qui appartiennent de plein droit au pré, et les intégrer à la communauté des herbes cultivées ? C'est le chemin qui mène à quitter le "pré à l'anglaise" et à se replier sur le "pré rustique", abandonné à lui-même. "Tôt ou tard, il faudra bien se décider à ce choix", pense monsieur Palomar ; mais il aurait l'impression de céder sur une affaire d'honneur. Une chicorée, une bourrache bondissent dans son champ visuel. Il les déracine.

Certes, le fait d'arracher une mauvaise herbe par-ci, une autre par-là, ne résout rien. Il faudrait procéder ainsi, pense-t-il : prendre un carré de pré, un mètre sur un mètre, et le nettoyer de la présence la plus minuscule autre que celle du trèfle, de la petite ivraie ou de la dichondre. Passer ensuite à un autre carré. Ou bien, non, s'arrêter sur un carré échantillon. Compter combien il y a là de brins d'herbe, de quelles espèces, leur densité et leur distribution. Sur la base de ce calcul, on arrivera à une connaissance statistique du pré, laquelle établie...

Mais il est inutile de compter les brins d'herbe, on n'arrivera jamais à en savoir le nombre. Un pré n'a pas de limites nettes, il y a un bord où l'herbe cesse de pousser mais quelques brins épars poussent encore plus loin, puis on trouve une motte verte touffue, puis une bande plus clairsemée : font-ils encore partie du pré, ou pas ? Ailleurs le sous-bois pénètre dans le pré : on ne peut pas dire ce qui est pré ou ce qui est buisson. Et même là où il n'y a que de

l'herbe, on ne sait jamais à quel point on peut s'arrêter de compter : entre chaque petite plante, il y a toujours une pousse de feuille qui affleure à peine de terre et a comme racine un poil blanc que l'on ne voit presque pas ; voilà un instant, on aurait pu la négliger, mais dans peu de temps il faudra la compter aussi. Entre-temps ces deux brins qui semblaient tout à l'heure encore à peine un peu jaunis, voilà qu'ils se sont définitivement fanés et il faudrait les ôter du compte. Puis il y a les fractions de brins d'herbe, tronqués à moitié, ou coupés au ras du sol, ou lacérés le long des nervures, les trèfles qui ont perdu un lobe... Les décimales additionnées ne font pas un nombre entier, elles restent une petite dévastation herbacée, encore vivante en partie, en partie déjà en bouillie, aliment d'autres plantes, humus...

Le pré est un ensemble d'herbes - c'est ainsi qu'il faut poser le problème - qui inclut un sous-ensemble d'herbes cultivées et un sous-ensemble d'herbes sauvages dites mauvaises herbes ; une intersection des deux sous-ensembles est constituée par les herbes nées spontanément mais appartenant aux espèces cultivées et qu'on ne peut donc pas distinguer de celles-ci. Ces deux sous-ensembles, à leur tour, incluent les diverses espèces, chacune desquelles est un sous-ensemble, ou, pour mieux dire, est un ensemble qui inclut le sous-ensemble de ses propres éléments qui appartiennent aussi au pré et le sous-ensemble de ceux qui sont extérieurs au pré. Le vent souffle, les graines et les pollens volent, les relations entre les ensembles sont bouleversées...

Les pensées de Palomar suivent déjà un autre cours : est-ce "le pré" que nous voyons, ou bien voyons-nous une herbe plus une herbe plus une herbe ?... Ce que nous appelons "voir le pré" est simplement un effet de nos sens approximatifs et grossiers ; un ensemble existe seulement en tant qu'il est formé d'éléments distincts. Ce n'est pas la peine de les compter, le nombre importe peu ; ce qui importe, c'est de saisir en un seul coup d'oeil une à une les petites plantes, individuellement, dans leurs particularités et leurs différences. Et non seulement de les voir : de les penser. Au lieu de penser "pré", penser cette tige avec deux feuilles de trèfle, cette feuille lancéolée un peu voûtée, ce corymbe si mince...

Palomar est devenu distrait, il n'arrache plus les mauvaises herbes, il ne songe plus au pré : il pense à l'univers. Il essaie d'appliquer à l'univers tout ce qu'il a pensé du pré. L'univers comme cosmos régulier et ordonné, ou comme prolifération chaotique. L'univers fini peut-être, mais innombrable, aux limites instables, qui ouvre en lui d'autres univers. L'univers, ensemble de corps célestes, nébuleuses, poussières, champs de forces, intersections de champs, ensemble d'ensembles...

Récit extrait de "Palomar" - Italo Calvino
Éditions du Seuil - ISBN 2.02.032129.7

Ça s'est passé près de chez vous...

Et ça s'y passera encore !

Souvenez-vous : le 5 mai dernier, nous vous proposons une journée consacrée à la découverte de la faune des milieux aquatiques. Nous vous y proposons également d'expérimenter en famille un outil simple permettant de mesurer avec précision l'état de santé des cours d'eau.



En fait d'eau, les familles présentes (50 personnes au total), en ont vu au-delà de toute "espérance". Il n'a cessé de pleuvoir du matin au soir !

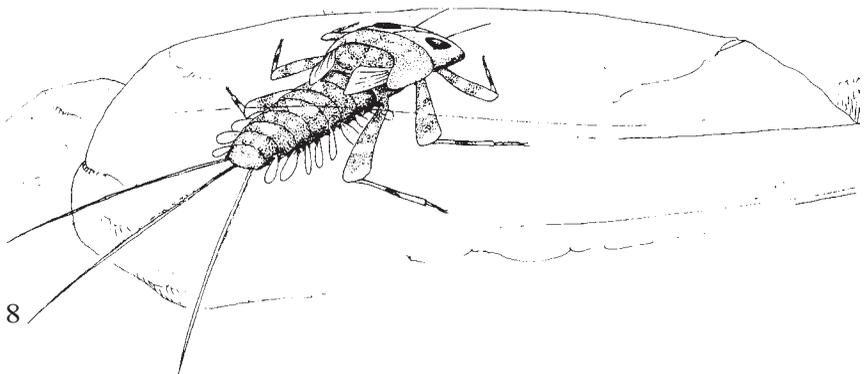
Cela dit, tout ce qui avait été prévu de faire a été fait : capture d'animaux aquatiques, distribution de cartes et de documents, calcul de l'état de santé du ruisseau, promenade dans la magnifique vallée par un chemin inédit, exceptionnellement autorisé pour l'occasion, sans oublier de quoi manger (chaud) et boire (autre chose que la pluie).

Grâce à l'accueil et la générosité de notre hôte monsieur Joseph Peters, agent des Forêts de la Région wallonne, nous avons à notre disposition un vaste espace où, au sec, nous pûmes utiliser fascicules et loupes binoculaires pour procéder à l'identification des animaux récoltés : larves d'éphémères, de diptères, de phryganes (les *cassets* des pêcheurs), sangsues, divers mollusques aquatiques, chabot.

Pour simplifier, disons que le calcul repose sur le fait que chaque espèce animale supporte un degré de pollution différent et que certaines n'en tolèrent aucun.

Résultat : à cet endroit précis et sur une échelle de 1 (pollution maximale) à 10 (absence de pollution), le ruisseau du Fond d'Oxhe est à 6/10.

On s'est quitté, rincés mais contents, en se jurant de "remettre ça" dans de meilleures conditions. Encore merci aux amis, sympathisants, membres et bénévoles qui se sont investis dans la préparation de la journée.



Nous "ratakerons" donc... même s'il "ratak a ploure".

Vous souhaitez en savoir plus dès à présent ? Signalez-vous auprès de l'équipe déjà rassemblée autour de ce projet. Le fameux outil "calcul de l'état de santé des cours d'eau", affiné par deux de nos membres (qui n'ont pas compté leur temps !) au départ d'un document édité par la Région wallonne, est disponible gratuitement au 04.371.27.82.

Comme annoncé dans le bulletin numéro 85, le PPNa est prêt à recueillir les résultats que vous aurez obtenus dans "votre" ruisseau. Nous sommes également disponibles pour vous accompagner et calculer avec vous cet "indice biotique". Une carte hydrographique de l'entité est prête. 50 points de récolte ont été répertoriés à travers la commune.

Mener ce projet avec vous, tel est l'un de nos objectifs 2002-2003.

Environnement Local

Le MET à l'écoute du citoyen ?

Lors d'une séance d'information organisée dans notre commune sur la mobilité dont l'actualité nous rebat abondamment les oreilles sans toutefois que des solutions vraiment réalistes ne soient appliquées, nous fumes fort étonnés par la présence d'un délégué régional du Ministère des Transports. Ses responsables commenceraient-ils - enfin - à s'enquérir de l'avis des citoyens ?



À la lumière de réalisations récentes dans la région et du projet d'aménagement de la route du Condroz sur le territoire de Nandrin, on reste perplexe.

En effet, alors que l'on regrette le manque d'homogénéité de nos villages wallons parce qu'au cours des décennies du début du siècle passé, on a tout permis, on aurait pu espérer des responsables du MET qu'ils soient attentifs au caractère traditionnel du village d'Ocquier. Il n'en fut rien. Sans crier gare, sans avertir la population, et même, d'après certains, à l'insu des autorités communales, les ouvriers du MET ont, dès les premières heures de la matinée, consciencieusement recouvert de bitume les pavés ancestraux de la rue principale du village. Au grand dam des villageois qui ont réagi, à juste titre, en faisant circuler une pétition réclamant la remise en état de cette route. Nous ignorons si cela est techniquement possible. Par contre cette pétition nous semble bien naïve.

On s'étonnera par ailleurs qu'à une époque où l'on s'efforce de réduire la vitesse des véhicules dans la traversée des villages en aménageant toutes sortes de ralentisseurs, le MET supprime les ralentisseurs naturels que sont les gros pavés et les remplace par une asphalte remarquablement plane. Sans doute y ajoutera-t-on un panneau tout aussi inapproprié limitant la vitesse à 30 km/h ! Vive le roi Ubu !

Quant au projet concernant la route du Condroz, il est en cours de réalisation.

De quoi s'agit-il ?

Il s'agit de doter ce tronçon de route d'une très esthétique berme ininterrompue, en béton, courant du rond-point de Saint-Séverin jusqu'au tournant de l'étang d'Ehein. Celle-ci impliquera donc l'impossibilité des manœuvres appelées "tourne-à-gauche" au carrefour de La Tolle dans la direction de Marche. Cela contraindra donc les habitants de Saint-Séverin, Fraineux, Villers, la Croix-Claire qui se rendent au parc à conteneurs à se diriger obligatoirement vers Ehein, au retour, pour y reprendre la direction de leur domicile. À moins qu'ils ne se décident, soit d'emprunter la très dangereuse rue du Halleux, soit de traverser le paisible hameau de La Vaux, pour

rejoindre la rue des Martyrs. Adieu la quiétude dans ce hameau, encore rustique.

De même, les habitants des quartiers de La Gotte, des Peupliers, de La Vaux et du Halleux qui empruntaient le carrefour de La Tolle pour se rendre dans un commerce situé au sud du rond-point de Saint-Séverin seront, eux aussi, contraints de prendre la direction de Neupré jusqu'à Ehein pour aller faire leurs courses. La plupart renonceront à ce détour et emprunteront l'itinéraire le plus court, soit par la rue du Halleux vers la Croix-Claire, soit via La Vaux par la rue des Martyrs.

Heureusement, le pire des désagréments a été évité ! En effet, une ouverture de la berme a été ménagée au carrefour de La Tolle afin de permettre un "tourne-à-gauche" vers La Gotte. Les habitants de ce quartier, revenant de leur lieu de travail liégeois ou sérésien, auraient dû, pour rentrer chez eux, aller jusqu'au carrefour de Saint-Séverin afin de rejoindre l'autre bande de circulation, vers Liège, pour prendre la direction du lotissement de La Gotte.

Ils ne l'auraient pas fait, bien sûr. Ils auraient quitté la nationale 63, soit au carrefour de Rotheux soit au carrefour de Neuville et auraient emprunté les routes secondaires parallèles à la route du Condroz. Cette solution aurait détourné la circulation de la grand-route vers des quartiers paisibles situés sur le territoire de Nandrin, mais aussi de Neupré.

Les concepteurs du projet avancent que cette berme permettra d'éviter nombre d'accidents graves. Il s'agit là d'un argument digne de considération. Mais, les accidents ne se produisent-ils pas le plus souvent sur le tronçon situé au-delà du carrefour de La Tolle ?

Si cet argument du MET doit être retenu, comment peut-on alors justifier la construction d'une telle berme en béton sur le tronçon situé entre la rue Nouvelle Route à Villers et le village de Tinlot ? Y a-t-il, là aussi, de nombreux accidents ?

Si l'on ne peut échapper à cette berme en béton, est-il donc impossible de ménager de petits passages pour permettre aux petits animaux la traversée déjà si périlleuse des grands-routes ? Cela est réalisé en France. Les bermes métalliques qui présentent, en plus,

l'avantage de donner du travail à nos sidérurgistes, permettent ce passage salvateur. Toutefois, si comme d'aucuns le prétendent, il est prouvé que ces bermes métalliques sont parfois fatales aux motocyclistes, il faudrait bien sûr se résigner au béton. Le caractère inesthétique de celui-ci serait alors indéniablement mineur.

Que l'on ne nous fasse pas dire ce que nous n'avons pas dit ! Ces bermes inesthétiques sont sans doute parfois utiles et salvatrices. Ce qui est contestable, c'est le recours généralisé et injustifiable à cette solution. Cette façon d'agir relève, dans notre pays, d'une politique regrettable qui consiste à pénaliser la majorité des citoyens à cause de l'inconscience ou l'incivisme d'une minorité. Nous restons perplexes devant l'effet de cette berme rectiligne qui risque d'inciter encore plus les imprudents à une vitesse excessive.

Il nous paraît que la meilleure solution reste l'aménagement d'un rond-point au carrefour de La Tolle. Mais, cela le MET ne veut pas en entendre parler. "On ne peut quand même pas aménager un rond-point à tous les carrefours". De plus, selon un échevin de la commune, le coût d'un rond-point s'élèverait, selon le cas, de vingt à quarante millions.

Enfin, ajoutons que l'aménagement de la traversée de Nandrin par la nationale 63 était à l'ordre du jour d'une séance de la Commission Consultative d'Aménagement du Territoire. Différents projets ont été évoqués. Disons que globalement ils entérinent la réalisation en cours du MET. L'un d'entre eux prévoit les mêmes désagréments pour les habitants de Fraineux et Yernée qui devraient se rendre au carrefour de Quatre-Bras pour se diriger vers Liège. Un autre projet envisage, heureusement, l'aménagement d'un rond-point au carrefour de Fraineux. Mais, vu le coût d'un rond-point, il faut craindre le pire.

Qu'il nous soit permis de regretter que l'avis des citoyens habitant la commune, qui encourront les désagréments évoqués, soit peu pris en considération.



Journées du Patrimoine : au fil du labeur

7 et 8 septembre 2002

Dans le cadre enchanteur de Villers-le-Temple, "les Forges", découvrez l'endroit où ont peiné, dépendant de leurs machines hydrauliques, des siècles durant, les artisans ahaniers ainsi que leurs diverses activités.

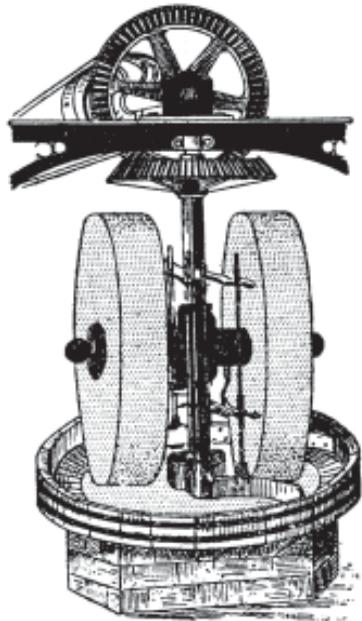
Commentaires des différentes activités qui se sont succédé sur le site de La Forge au cours des siècles.

Avec la participation d'artisans : tisserande, fileuse, dentellière, brodeuse et vannier, qui expliqueront leur métier.

Invitation des jeunes et des moins jeunes à ces activités manuelles les samedi et dimanche de 10 h à 18 h.

Restauration assurée.

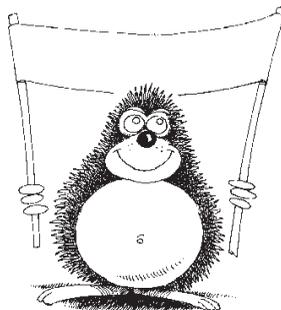
Renseignements : René Mawet, 04.371.28.67



Testez-vous !

Voici les questions (et les réponses) de ce bulletin d'été.

- 1) Le martin-pêcheur est-il présent le long des ruisseaux et du côté Nandrin et du côté Villers ?
- 2) Combien de mouches, de chenilles et autres larves d'insectes sont-elles consommées en un jour par une colonie de guêpes ?
- 3) Pourquoi celles-ci nous enquiennent-elles seulement en août et septembre ?
- 4) Pourra-t-on voir des artisans à l'œuvre lors des Journées du Patrimoine et manipuler soi-même à certains outils de jadis ?
- 5) Ces artisans seront-ils tisserand, vannier, fileuse ou dentellière ?
- 6) Dans quelle localité y a-t-il un projet de parc d'éoliennes en Belgique ?



-
- 1) Oui. Mais pour le voir, il faut du mérite ou de la chance. Ou probablement les deux à la fois...
 - 2 Aux alentours de 500.
 - 3) Parce que les insectes, c'est la nourriture qu'elles fournissent à leurs propres larves. Dès août, les guêpes mangent pour elles !
 - 4) Oui
 - 5) Tous !
 - 6) Knokke-le-Zoute.

Réponses

La nature-patrimoine

(suite et fin)

Loups, castors et hiboux

Quant à la pression de la chasse, elle fut parfois tellement importante sur certaines espèces que celles-ci en vinrent à disparaître. Nous citerons plus particulièrement le loup, disparu à la fin du XIX^e siècle, et le castor d'Europe (chassé pour sa fourrure et sa chair), qui s'est vraisemblablement éteint dans le courant du XVIII^e siècle. Il faut attendre 1882 pour voir la chasse réglementée dans notre pays, le vote de cette loi n'étant d'ailleurs pas synonyme de protection pour toutes les espèces animales, bien loin de là. Ainsi, les rapaces ont dû attendre 1972 pour être intégralement protégés. Avant cette date, ils étaient rangés dans la catégorie infamante des nuisibles, une notion qui n'a, faut-il le préciser, aucune signification pour le biologiste dans la mesure où il s'agit d'un jugement purement anthropocentrique.

Décalage

Les premières réactions face à la dégradation de l'environnement² au début du XIX^e siècle, lorsque la Belgique fut créée, visaient davantage à protéger le patrimoine culturel (création de la commission des Monuments dès 1835), ou les milieux et les espèces, dans une optique de bonne gestion économique. Il faut attendre le début du XX^e siècle pour voir émerger des groupements dont l'objet social est plus spécifiquement axé sur la connaissance, mais aussi sur la protection du patrimoine naturel. Ainsi assiste-t-on à la création, en 1909, de la Ligue des amis de la forêt de Soignes,

² C'est dès après la Première Guerre mondiale que cet anglicisme va définitivement détrôner le terme "milieu" utilisé jusque-là par les écologistes francophones qui ne sera plus dès lors employé qu'exceptionnellement et, le plus souvent, dans des expressions telles que "milieu naturel".

lambeau de la vieille forêt charbonnière qui venait d'être amputée par de grands travaux (construction des hippodromes de Boitsfort et de Groenendael et de la ligne de chemin de fer du Luxembourg).

On notera, au passage, qu'au début de ce siècle, si la Belgique était fort critiquée pour son inertie en métropole, et considérée comme un des pays européens les plus arriérés en ce qui concerne la protection de son patrimoine naturel, elle était unanimement louée pour ses réalisations exemplaires au Congo. C'est en effet la Belgique qui créa, en 1925, le premier parc national africain : le parc national Albert - aujourd'hui parc national des Virunga au Zaïre et au Rwanda - en vue du sauvetage des gorilles de montagne (alors que la première réserve naturelle en Wallonie fut créée, seulement, en 1943 à Torgny, en Gaume, par l'association Ardenne et Gaume !).

Naissance du milieu associatif de la conservation de la nature

Parmi les pionniers, il faut bien sûr citer Jean Massart, qui, dès 1912, proposait dans un ouvrage resté célèbre, *Pour la protection de la nature en Belgique*, une liste de sites à préserver en raison de leur intérêt scientifique. Comme l'écrivait J. Massart, "Les stations à préserver doivent naturellement comprendre tous les sites qui sont indispensables pour que nos successeurs aient une idée complète et exacte de l'aspect physique du pays primitif. Nous devons faire en sorte que les générations futures puissent non seulement admirer les paysages qui nous charment aujourd'hui, mais qu'elles aient aussi l'occasion d'étudier et de faire voir aux jeunes gens des points intéressants pour la géographie physique, la géologie, la botanique et la zoologie". À la fin des années 1970, la publication progressive des plans de secteur par la Région wallonne mit les naturalistes devant la nécessité d'établir une liste actualisée des sites à protéger absolument et de hiérarchiser leurs revendications. Pour répondre à ces besoins, Emmanuel Sérusiaux (*NDR* - actuellement chef de cabinet du ministre de l'Environnement Michel Forêt) réalisa, à la demande d'Inter-Environnement Wallonie, un inventaire des sites wallons d'un grand intérêt biologique (Isiwal), inventaire qui fait encore autorité aujourd'hui en matière de protection des habitats en

Wallonie (*NDR* et qui constitue le socle des zones reprises dans le projet européen *Natura 2000*).

Les scientifiques du début du siècle purent rapidement compter sur une partie de la population - poètes, artistes peintres, amateurs de nature - sensible à la diversité des paysages, émue par la fragilité de toutes les formes de vie, résistante de la première heure à l'uniformisation et à la banalisation qu'entraîne l'excès de machinisme et de technologie. Ainsi s'organisèrent de multiples groupes de pression : les Amis de la Fagne (1935), la Commission pour la protection de la montagne Saint-Pierre à Visé (1941), Ardenne et Gaume (1941), *Natura Mosana* (1947, les Réserves ornithologiques de Belgique (1951), la Société d'études ornithologiques Aves (1953).

En 1957, c'est la fondation, d'après un modèle canadien, des Cercles des naturalistes et jeunes naturalistes de Belgique et la création de la réserve naturelle des Hautes-Fagnes, aujourd'hui la plus grande réserve naturelle domaniale de Wallonie (et même de Belgique), avec plus de 4 000 hectares.

Vers une fédération du mouvement

L'année européenne de la conservation de la nature de 1970 eut un véritable effet catalyseur sur l'action des mouvements naturalistes et sur l'évolution de la législation. Soucieux d'être plus efficaces, les mouvements environnementalistes - certains déjà rassemblés au sein de l'Entente nationale pour la protection de la nature - se fédèrent en 1971 : c'est la création d'Inter-Environnement / Bond Beter Leefmilieu, dont la structure, nécessité politique oblige, s'adaptera à l'évolution de la structure de la Belgique (création d'Inter-Environnement Wallonie en 1974). Après plus de deux ans de reports et de discussions, le Parlement belge votait le 12 juillet 1973, la première loi-cadre sur la conservation de la nature. Ce fut là un pas important, décisif même, dans la mesure où cette loi reste en vigueur en Région wallonne après la régionalisation de 1980. Elle a généré, petit à petit, une série d'arrêtés d'exécution protégeant certaines espèces végétales et animales croissant à l'état sauvage.

En 1984 naquit le Conseil supérieur wallon de la conservation de la nature, instance d'avis auprès du ministre wallon en charge de cette matière. Il est constitué de scientifiques, de bénévoles de mouvements associatifs, de représentants d'autres conseils consultatifs et de délégués de l'Administration.

En 1975, l'éducation à la nature du public - pierre angulaire de toute politique de conservation de l'environnement - fait un pas décisif en avant, en Wallonie, avec l'organisation de la première formation de guides-nature (*NDR : cette formation existe toujours aujourd'hui et avec un succès sans cesse croissant ! Elle est entre autres lieux proposée à Liège par l'ASBL Éducation-Environnement*). On voit également s'implanter des mouvements plus environnementalistes, nés antérieurement dans des pays anglo-saxons, tels que Les Amis de la Terre en 1976 (association qui fut, à la fin des années 1970, une pépinière de responsables du parti Ecolo) et du très médiatique Greenpeace en 1984. Du point de vue législatif et réglementaire, il faut insister sur l'importance grandissante (et positive) qu'a eue et qu'a désormais l'Union européenne en faveur de la vie sauvage et des milieux qui l'abritent (par exemple avec la directive sur la conservation des oiseaux sauvages de 1979 et la directive sur la flore, la faune et leurs habitats de 1992).

Malheureusement, l'expérience a montré que la protection des espèces pour elles-mêmes était une illusion si leurs milieux de vie ne sont pas protégés, d'où la nécessité de continuer à créer des réserves naturelles, domaniales et privées agréées, des parcs naturels.

Mais en outre, et c'est bien là le message du Conseil de l'Europe pour 1995, il faut promouvoir une politique de conservation de la nature dans tous les secteurs d'activités et sur l'ensemble du territoire, en particulier au niveau des espaces non officiellement protégés, tels les espaces forestier et agricole. Les mutations qui guettent l'agriculture, six mille ans après son implantation en Hesbaye, auront, sans nul doute, des répercussions importantes.



Hoboval Terminator

Comme annoncé dans l'éditorial, voici donc quelques mots que nous adresse un de nos membres.

"La zone illégalement pulvérisée se situe en aval du moulin de Hoboval, rue Neupont. Il est en effet interdit de répandre des herbicides sur les berges d'un cours d'eau ou d'un filet d'eau¹. Le ry de Neufmoulin en l'occurrence. Un talus tout proche n'a pas non plus échappé à la destruction.

Voici ce qu'on pouvait y trouver l'année précédente : achillée millefeuille, coquelicot, épervière, géranium des Pyrénées, campanule étalée, renouée, mauve alcée, menthe, knautie...

Certaines de ces plantes, dont la mauve alcée, deviennent rares. Mais aussi chaque plante a son utilité.

Deux cabarets des oiseaux calcinés me font pitié. Ce "cabaret des oiseaux" ou cardère est une plante utile à bien des égards. Elle porte bien son nom car ses feuilles opposées se réunissent pour récolter l'eau de pluie et ainsi former un petit abreuvoir bien utile pour les oiseaux mais aussi un piège pour certains insectes attirés par le nectar de la fleur. Une espèce de papillon vient pondre ses oeufs dans les capitules de la plante. Sa chenille y passe l'hiver.

En détruisant les talus de la sorte, tout est éliminé. Le désherbant n'est pas sélectif. Toutes les plantes y passent mais aussi les insectes et autres petits animaux comme les petits rongeurs ou insectivores."

Plainte a été déposée auprès de la police communale en date du 5 juillet. La police fera enquête et enverra le dossier au Parquet. ■

¹ De même, rappelons-le, sur tout domaine public ; pas question donc de pulvériser devant chez vous pour faire "plus propre" ! NDLR.

Les mis'air de l'air

Petite histoire d'actualité



UVREZ vos yeux sur le monde, regardez l'arc-en-ciel, voyez les rides du vent sur l'eau, respirez le parfum de la rose, écoutez le murmure du vent dans les branches... Goûtez la vie.

L'"R", on ne le voit pas, on ne le sent pas, on ne le goutte pas, il est des plus discret et pourtant il est partout autour de nous. Il nous cerne, il nous enlace. Il passe et il repasse... Un vrai courant d'air.

L'"R", tout comme nous, peut être malade. Il n'est pas à l'abri d'un coup de chaleur. Il n'est pas à l'abri de l'Homme.

Nous avons pendant des années "oublié" qu'il nous était indispensable. Nous avons émis dans l'atmosphère une quantité énorme de polluants, sans compter. Certains signes ne trompent pas :

- Dérèglements climatiques : tempêtes, inondations, sécheresse...
- Augmentation des maladies respiratoires et des cancers de la peau.
- Diminution de la photosynthèse, dépérissement des forêts et bien d'autres joyeusetés.

Diagnostic : pollution, pluies acides, trou dans la couche d'ozone, augmentation de l'effet de serre, réchauffement climatique.

L'"R" souffre... et toute la biosphère avec lui. ***Il est temps d'agir.***

Cela, la Wallonie l'a bien compris, elle est entrée en campagne et a déclaré ***l'année 2002, l'année wallonne de la qualité de l'air.*** Cette campagne de sensibilisation des citoyens a pour titre "***l'air***



heureux". Elle est conduite par 3 parrains de renom : Justine Hénin, Bertrand Piccard et Jean-Michel Folon.

J'ai une question ! Pensez-vous qu'un parrain doit mettre son image au profit d'une cause gratuitement ou bien doit-il se faire payer grassement ? Exemple : le bruit de 2 millions de francs belges a couru pour Juju. Pour quelques mots, quelques photos, quelques jours de son temps ! Et encore... puisqu'elle n'est pas venue ! Vu votre tête, je vous tairai le bruit qui circule sur le montant

attribué aux deux autres... ***L'"R" n'a pas de prix !***

La Wallonie fait figure de précurseur en Europe et sort la première un "plan air". (Il faut que cela se sache). Soumis à enquête publique de la mi-mai à la mi-juillet, ***chacun peut donner son avis***. Ce plan permettra au Gouvernement wallon de poser des choix de société tout à notre profit. (Pour le commander, téléphonez au 081.23.41.11).

Un toute-boîte de 8 pages a été distribué sur l'ensemble de la Wallonie. Des spots télé et radio vous ont sensibilisé à cette problématique. 46 projets "R" des plus variés ont été développés avec le soutien de la Région wallonne (Commune, écoles, associations).

Deux dossiers pédagogiques destinés gratuitement à tous les enseignants wallons du primaire et du secondaire, ont été créés.

Ce dossier a pour objectif de sensibiliser et de responsabiliser les enfants et leurs enseignants à la qualité de l'air. Il dévoile de multiples façons possibles d'agir sur notre environnement et notre mode de consommation d'une manière consciente et réfléchie. (Si vous en voulez un, il suffit de téléphoner au 081.33.51.80).

L'apothéose de cette campagne a été indiscutablement **la fête de l'air** au Château de La Hulpe le 9 juin. Comme l'a dit Jean-Michel Folon : "celui qui n'y était pas ne pourra pas dire qu'il y était !". De nombreuses animations ludiques, des spectacles de rue, le baptême de la montgolfière de la Région wallonne et un lâcher de 50 "grandes toiles", à manger et à boire, rien que des produits de chez nous, ont contribué à la réussite de cette journée festive.



Et nous alors !

Et ce qui devait arriver arriva : les vents ne nous étaient pas favorables. Les montgolfières n'ont pas décollé car les vents auraient poussé nos "engins" wallons vers la Flandre et Zaventem quelques minutes seulement après leur décollage. Un vrai scandale !

Quoi qu'il en soit, le mouvement est lancé, ne restons pas sur le côté... Participons en répondant à l'enquête publique et rendons à l'air, le bonheur qu'il nous donne.

Christine Heinesch



Le 4x4 est la voiture la plus polluante

 E 1^{er} guide des consommations de carburant et de rejets de gaz carbonique des voitures vient d'être publié en France par l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'Énergie. Comparant 3 643 modèles de véhicules de tourisme vendus en France en 2001, il classe en tête la Smart (catégorie essence/GPL) et la Volkswagen Lupo (diesel). La Smart consomme 4,9 litres d'essence aux 100 km et émet dans l'air 118 g de CO₂ par km : la Lupo réalise, elle, 3 l/100 km et 81 g de CO₂/km. Le bonnet d'âne revient aux 4x4 qui rejettent quatre fois plus de CO₂ que le modèle le moins polluant ! Important quand le CO₂ est le premier gaz à effet de serre et que les transports pèsent pour 30 % des émissions en France (Sciences & Vie. Mai 2002).

PS : à noter, quand même, qu'il existe des 4x4 dotés de pots catalytiques... Si vous voulez plus d'info, rendez-vous sur http://www.ademe.fr/auto-diag/transports/car_lab/carlabelling/accueil.asp. Vous pourrez y trouver toutes les caractéristiques (consommation, rejets) de votre véhicule. ■

Prix "Palme" et "Chardon" remis par Inter-Environnement Wallonie

 NE palme qui caresse dans le sens du poil une personne "de bonne volonté" mais qui n'est pas acteur du milieu associatif environnemental. Un chardon, distinction plus piquante, qui envoie une volée de bois vert à la tête de celui qui la reçoit. Chaque année IEW, la fédération des associations d'environnement, remet ses prix. La petite cérémonie s'est tenue fin avril dernier.

"Cette année, notre chardonné est Monsieur Schouppe, administrateur délégué de la SNCB et son conseil d'administration. Nous lui décernons ce prix pour avoir contribué au déraillement du rail". Étienne Schouppe est traité par IEW de "liquidateur de gare", "dilapidateur d'argent public", "fossoyeur social" et "d'individu sourd aux doléances des usagers".

La palme, elle, est attribuée à un... chasseur. Il s'agit du rédacteur en chef de la revue Chasse & Nature, Frédéric Hayez. IEW dit ainsi vouloir saluer l'ouverture de M. Hayez au dialogue entre les chasseurs et les milieux associatifs environnementalistes, et les initiatives qu'il a prises malgré les résistances de son propre milieu. "Je représente une fraction importante des chasseurs qui pensent que dans un pays où il y a 350 personnes au km², tout le monde doit pouvoir se promener dans les bois. Nous y perdrons des plumes mais nous avons le duvet épais" a expliqué le lauréat.



Cocktail de neurotoxiques pour le nouveau-né

BON nombre de pesticides ont été développés afin d'inhiber la cholinestérase, un enzyme indispensable à la communication des impulsions nerveuses de nerf à nerf. On connaît bien les risques liés à l'exposition aux substances neurotoxiques, en particulier dans l'environnement de travail. On ignore tout ou presque des effets d'une exposition à ces molécules du fœtus et du jeune enfant, quand la sensibilité aux neurotoxiques est la plus grande.

Or ces pesticides se trouvent fréquemment dans les fruits et légumes, mais également dans les anti-mites, anti-pucerons et anti-insectes. Dans la nature, ces pesticides affectent, entre autres, bon nombre d'insectes "utiles" (paralyse, mort) : eux aussi ont un système nerveux, avec l'acétylcholine comme neurotransmetteur.

Environnement, numéro 63, juin-juillet 2002

